

N° D'ORDRE : 2021-166

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 23**Pouvoirs : 05**Excusé : 00**Absents : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 28**Date de convocation : 14 décembre 2021*SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

10- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2022

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux qu'il conviendra, comme chaque année, d'arrêter le programme de travaux que la Commune souhaite voir subventionner par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2022. Monsieur le Maire explique qu'il souhaite proposer à nouveau le projet de la réhabilitation de la propriété Fliche Bergis, dossier proposé et non retenu en 2021.

Comme le précise le tableau ci-dessous, le Conseil régional participe à cette opération dans le cadre du FRAT 2020 pour un montant de 220 000,00 € ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la somme de 300 000,00 €.

PREVISIONNEL FLICHE BERGIS					
	Dépenses H.T (60%)		Recettes H.T		%
Etudes MOE, études de sol, bureau de contrôle, CSPS	267 280,00 €	Région (FRAT 2020)	220 000,00 €	Subvention notifiée le 26/03/2021	8 %
Construction et premiers équipements	2 057 500,00 €				
Actualisations, aléas	255 220,00 €	CAF du Var - 2021	300 000,00 €	Subvention notifiée en décembre 2021	12 %
		DETR / DSIL - 2022	815 000,00 €		32 %
		Autofinancement	1 245 000,00 €		48 %
Total	2 580 000,00 €	Total	2 580 000,00 €		100%

La Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR/DSIL et le taux réellement attribué.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL 2022.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL 2022 ;
- de dire que la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT